



Vente et prêt immobilier

Par Vict

Bonjour

J'ai un appartement en LMNP dont le prêt va jusque 2032.
Je compte le vendre l'année prochaine.

Suis obligé de rembourser le prêt par anticipation ou puis je poursuivre le remboursement de ce prêt et récupérer la totalité de la vente pour financer l'acquisition d'un autre bien ?

Le contrat de prêt indique qu'il y a un organisme de caution (crédit logement).

Merci d'avance de votre éclairage d'expert.
Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pour transférer le prêt sur un autre bien, il faut l'autorisation de l'organisme prêteur.
Relisez votre contrat.

Par ESP

Bienvenue
Oui, le prêt doit être remboursé en cas de vente du bien, mais il reste possible d'obtenir préalablement l'accord de la banque ET de Crédit logement pour l'utilisation du solde restant d'un premier prêt pour financer l'achat d'un nouveau logement. Votre contrat est modifié pour que votre crédit porte sur votre nouvel achat. Le taux d'intérêt reste celui de votre crédit initial.